

Par exemple, le 5 août 1977, le solliciteur général de l'époque, le député actuel de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox), a déclaré qu'il avait accepté 53 recommandations en tout ou en partie. En février 1978, le solliciteur général d'alors a dit que 37 recommandations avaient été appliquées ou étaient en voie de l'être. En octobre 1978, le solliciteur général de l'époque a parlé de 22 recommandations intégralement appliquées.

Dans un discours qu'il a prononcé le 6 février 1979, M. Leggatt a dit qu'à son avis, sur un nombre total de 65 recommandations, on en avait appliqué 14, vingt mois après que le sous-comité ait fait rapport à la Chambre. Je le répète, on avait donné suite à 14 recommandations sur 65. Le député du Yukon, qui est maintenant ministre des Travaux publics, avait déclaré de façon non équivoque au cours du même débat qu'il blâmait le ministère du solliciteur général non de ce qu'il avait fait, mais de ce qu'il n'avait pas fait. Il avait ajouté que les députés libéraux, conservateurs, néo-démocrates et créditistes avaient convenu à l'unanimité que, pour donner les résultats escomptés, ce rapport devrait être pris globalement.

On n'a tenu aucun compte des recommandations les plus essentielles. Il avait également dit, avec raison, à mon avis, qu'il n'est pas irresponsable de prétendre qu'à défaut de mesures significatives visant l'adoption de l'ensemble de ces recommandations, il nous faudrait tout reprendre à zéro. Nous en étions tous persuadés au moment de présenter ce rapport. La perspective de revenir au point de départ est pour le moins ennuyeuse si l'on songe à ce qu'était ce point de départ, comme je l'ai dit, avant l'établissement de ce sous-comité.

Nous avons vu récemment qu'il était possible d'édifier de très bons établissements avec un environnement irréprochable, des logements pour le personnel, etc. Néanmoins, lorsqu'on ne donne pas suite aux recommandations du sous-comité au sujet du professionnalisme du personnel ni à un certain nombre d'autres recommandations clés, notamment au sujet de la procédure de grief, on a beau avoir le meilleur établissement au monde, on assistera toujours au genre d'incidents qui se sont déroulés au pénitencier de Kent il y a une quinzaine de jours. La moitié des prisonniers ont participé à la destruction d'une bonne partie du pénitencier causant des dommages très coûteux.

Où allons-nous, monsieur l'Orateur. Nous avons un nouveau gouvernement. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les membres de ce gouvernement réclamaient la mise en œuvre complète des recommandations des sous-comités. Je le répète, le ministre des Pêches et des Océans déclarait à ce moment-là que ses collègues en avaient assez de voir le gouvernement précédemment tarder à suivre les recommandations, qu'ils ne toléreraient plus une chose pareille et qu'ils en avaient assez de voir le gouvernement ne tenir aucun compte de leurs opinions.

Ces gens-là forment maintenant le gouvernement. Ils ont la possibilité de suivre ces recommandations qui les préoccupaient tellement il y a quelques mois à peine. Mais que font-ils? La semaine dernière, le solliciteur général (M. Lawrence) a comparu devant le comité de la justice et des questions juridiques où il a présenté ce qu'il a appelé un rapport sur

Les pénitenciers

l'état de la question. J'ai le document sous les yeux. Il concerne la mise en œuvre du rapport parlementaire sur le système pénitentiaire.

Le gouvernement actuel a dit partager les vues du gouvernement précédent au sujet de la mise en œuvre de ces recommandations. Pourquoi cette hypocrisie? A quel jeu joue-t-on? Lorsqu'ils étaient dans l'opposition les membres du gouvernement, y compris un certain nombre de ministres, ont réclamé la mise en œuvre des recommandations du sous-comité. Pourtant, qu'arrive-t-il quand ces gens-là accèdent au pouvoir et ont ainsi l'occasion d'appliquer les différentes recommandations? Ils sont victimes de la même bureaucratie, et on leur remet un document qui aurait pu être une photocopie des rapports de janvier 1979, de novembre 1978, de mars 1978 ou d'août 1977. L'attitude du gouvernement vis-à-vis de ces recommandations est demeurée la même.

D'après moi, c'est une situation scandaleuse, monsieur l'Orateur. Oui, c'est scandaleux! Les députés de l'opposition réclament à cor et à cri l'application de certaines recommandations et pourtant, dès qu'ils accèdent au pouvoir et qu'ils ont l'occasion d'agir, que font-ils? La même chose que leurs prédécesseurs. On dit: «progressiste dans l'opposition, conservateur au gouvernement.»

Pendant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais commenter la motion proprement dite. Elle propose d'instituer un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques qui serait chargé de veiller à la mise en œuvre de ces recommandations. Ce sont les recommandations que les députés de l'opposition, qui sont aujourd'hui les ministériels, souhaitaient tellement voir appliquer. Ce sous-comité me paraît essentiel; il devrait y avoir un organisme spécialement chargé de veiller à l'application de ces recommandations, de toutes les recommandations et, non pas seulement de quelques-unes.

Je crois savoir que mes collègues qui sont assis de ce côté-ci appuieront ma motion. J'espère également que mes collègues d'en face ne voudront pas l'étouffer. Je dois dire que j'en ai parlé au solliciteur général; il s'est dit prêt à en appuyer le principe. Il s'est dit disposé à ce que le sous-comité soit saisi en permanence de la question prévue dans la recommandation n° 65 et à venir témoigner devant le comité avec ses proches collaborateurs. Tout cela est bien beau, mais cet après-midi, les députés d'en face ont l'occasion d'être à la hauteur de leurs principes et de nous laisser voter sur la motion. J'ai bien hâte de voir si, étant donné l'impartialité qui a caractérisé les délibérations du sous-comité, on nous laissera voter sur la motion proprement dite.

La motion est sans ambages. Les recommandations du sous-comité sont claires. L'attitude des députés de l'opposition à l'égard de ces recommandations et l'impossibilité d'en mettre en vigueur un certain nombre sont manifestes depuis un certain temps. Je puis espérer seulement que le vote d'aujourd'hui le réfléchira et que cette motion aura l'unanimité, à l'instar des recommandations du sous-comité.